

## Commune de Montanay

### DECISION DU MAIRE 26/2023

#### M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Maire de la commune de Montanay,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-15 en date du 3 avril 2023 portant adoption du budget primitif et autorisant le Maire de Montanay à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de chacun des sections,*

*Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre en section d'investissement afin de permettre la prise en charge de travaux initialement prévus au chapitre 23,*

#### DECIDE

**Article 1er** : D'autoriser le transfert de crédits suivants :

Libellé	Section	Dépenses	Chapitre	Compte
Travaux en cours	Investissement	- 21 500 €	23	2313
Construction : autres bâtiments publics	Investissement	21 500 €	21	21318

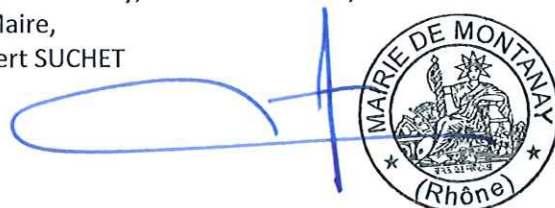
**Article 2** : Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

**Article 3** : La présente décision sera couchée sur le registre des délibérations du Conseil Municipal

**Article 4** : La présente décision sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles et transmise au Représentant de l'Etat dans le département du Rhône.

Fait à Montanay, le 6 octobre 2023,

Le Maire,  
Gilbert SUCHET



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

*Affiché le 5/10/2023  
Mis en ligne le 5/10/2023*

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2023

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-069-216902841-20231006-D202326-BF